

classes et de toutes les paroisses de la ville. Ils allèrent ensuite présenter leurs vœux à S. Exc. le lieutenant-gouverneur, au Palais législatif.

Le 2 janvier, S. Exc. le lieutenant-gouverneur vint faire la visite d'usage à S. G. Mgr l'Archevêque.

Chronique générale

UN EXPLOIT JUDICIAIRE EN FRANCE

Nous ne pouvons signaler ici que les principaux événements de la persécution religieuse qui sévit en France. Les grands journaux catholiques de Paris suffisent à peine à mentionner, chaque jour, les manifestations de l'esprit sectaire qui se produisent sur tous les points du pays.

Le plus récent des hauts faits de la franc-maçonnerie française n'est pas peu de chose ; il n'y a même jamais eu d'acte équivalent chez aucune nation et dans aucun siècle.

Nous avons dit, dans le temps, que les tribunaux avaient déclaré que les vastes immeubles de la Bonne Presse n'appartenaient pas à M. Feron-Vrau, qui les avait pourtant achetés et payés il y a des années ! La « justice » les a mis en vente, et il a fallu les acheter une seconde fois, pour les conserver à leur destination.

Eh bien, comme beaucoup de nos lecteurs le savent déjà, c'est maintenant, la *Croix*, le *Pèlerin*, le *Cosmos*, et la vingtaine d'autres publications de la Bonne Presse que les tribunaux viennent de déclarer n'appartenir pas à M. Feron-Vrau, qui les a pourtant acquis il y a huit années, et qui les publie et les dirige seul depuis ce temps ! Tous les journaux parisiens, même les plus hostiles aux catholiques, ont flétri l'iniquité de ce jugement, dont il sera sans doute fait appel. Si la sentence est confirmée, comme il y a lieu de prévoir que cela arrivera, il faudra acheter et payer encore une fois, pour des centaines de milliers de francs, ce qui a déjà été acheté et payé !

On voit ce que c'est que la persécution genre XX^e siècle.
